

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 23 janvier 2009 - 17 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille neuf, le vingt trois janvier, à dix sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 16-01-2009.

Présents : Mmes Chantal Boget, Monique Oddou. MM. Sébastien Catelan, Jean-Jacques Ferrero, Dominique Gueytte, Raymond Lecler, Pierre Michel, Frédéric Pinet, Robert Reynaud, Nicolas Rosin.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

- Mme Chantal Boget est nommée **secrétaire de séance**.
- **Le compte-rendu du 11 décembre 2008 est approuvé.**

2 – Appel d'offre du centre de secours, attribution du lot électricité, planning prévisionnel des travaux

Rapporteur : *Pierre Michel*

Quatre entreprises d'électricité ont déposé une offre pour les travaux du centre de secours. La commission d'appel d'offre s'est réunie ce 23 janvier 2009 et a choisi l'entreprise d'électricité selon le classement préparé par le maire suite à l'analyse du bureau d'études Etel. Le conseil général n'a pas encore accordé la subvention complémentaire demandée. Les travaux de maçonnerie devraient commencer en mars.

- **Le conseil approuve** la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le maire à signer le marché du lot n° 7 (électricité) avec l'entreprise VIDAL de GAP pour 48 752,04 € HT.

3 – Centre bourg, demande de subvention au conseil général et au conseil régional sur les deux premières phases, avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre avec Sp2i

Rapporteur : *Jean-Jacques Ferrero*

Le projet est important. Depuis plus de vingt ans, la collectivité est confrontée aux problèmes liés à la vétusté des réseaux humides datant de 1929. L'étude globale du centre bourg par la DDE en 2003 puis l'avant projet de SP2i en 2005 permettent de planifier les travaux à réaliser en fonction de leurs coûts. Le contrat de territoire signé en 2008 avec le conseil général est une opportunité de financement pour les deux premières tranches (1 500 000 € HT) du projet. Le conseil régional a donné verbalement son accord pour s'engager lui aussi sur ces deux tranches (première tranche en 2009, 728 550 €). La fédération départementale d'électricité doit inscrire les travaux d'électrification de ce programme dans son budget 2009. La dernière opportunité pour démarrer ce programme rapidement (automne 2009) est le plan de relance de l'investissement par l'état. Si l'objectif d'obtenir 80 % de subvention se réalise, la commune devra autofinancer 300 000 €. Les travaux concernant le budget de l'eau (eau et assainissement) seront comptabilisés à part. Il n'est pas prévu d'augmenter les impôts locaux mais de faire un emprunt à long terme car ce projet concernera bien sûr les générations futures. Il faudra, d'autre part, signer un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre avec Sp2i afin de modifier le coût prévisionnel provisoire des travaux et d'inclure la mission de mise au point de l'avant projet dans la tranche conditionnelle.

- **Le conseil approuve le lancement des deux premières tranches** du dossier soit 1 500 000 € HT avec le plan de financement global suivant (tous réseaux et aménagements confondus) : Conseil général, conseil régional, état 80 % (1 200 000 €), Autofinancement 20 % (300 000 €).
- **Le conseil autorise le maire à signer l'avenant** au contrat de maîtrise d'oeuvre.

4 – Transport à la demande, demande de délégation de service public au conseil général, demande de subvention, convention avec la poste

Rapporteur : *Josy Olivier*

Le transport à la demande « la navette des Baronnie » en direction des personnes âgées est un projet expérimental mis en place par la commune de Rosans depuis 2005 et n'a plus de subvention depuis juillet 2008. Le 10 mai 2005, le conseil général 05 avait autorisé le principe d'une délégation de compétence pour l'organisation de ce transport, la licence de la commune est valide jusqu'en juillet 2010. Après trois années de fonctionnement, le conseil municipal a eu plusieurs fois l'occasion de faire le bilan, de reconnaître l'intérêt de ce service public, de prolonger le contrat du chauffeur dans l'attente d'un nouveau plan de financement et d'adapter l'organisation du service.

Il est proposé de dénoncer la convention avec la poste qui prévoit le reversement de 10 % des recettes : le chauffeur est le plus compétent et le plus proche du public pour prendre les réservations.

- **Le conseil sollicite les différents partenaires financiers** de ce projet, **approuve** le plan de financement de l'opération et **dénonce la convention** avec la poste pour les réservations.

Dépenses	Par an
Personnel	15 000,00 €
Carburant	3 000,00 €
Entretien assurance	2 000,00 €
Total	20 000,00 €

Recettes	Pourcentage	Par an
Usagers		3 000,00 €
Reste subventionnable :		17 000,00 €
Département / Etat / Région / Leader +	80,00%	13 600,00 €
Commune	20,00%	3 400,00 €
<i>Total :</i>	<i>100,00%</i>	<i>17 000,00 €</i>

5 – Budget 2009, vote prévu le 13 mars 2009 à 14 heures en présence du trésorier

Rapporteur : *Josy Olivier*

Une analyse financière a été demandée au trésorier, Paul Tétard. Le budget sera voté le 13 mars, il sera préparé par la commission des finances.

6 – Personnel, plan de formation, tableau des effectifs 2009, convention medicom

Rapporteur : *Pierre Michel*

Une rencontre a été organisée avec le directeur départemental du CNFPT (organisme de formation de la fonction publique territoriale). Un plan de formation formalisé est en cours d'élaboration, il permettra d'intégrer la nouvelle loi sur la formation, les vœux des agents, les priorités des élus (hygiène et sécurité). Les formations pourraient être délocalisées sur le Rosanais si suffisamment de stagiaires sont inscrits.

En dehors de la formation, les demandes des agents exprimées lors des entretiens sont examinées. Certains (à temps non complet) demandent une augmentation de leurs temps de travail. Pour décider, il faut attendre que le dossier d'invalidité d'un agent soit définitif. Certains agents du service scolaire ont fait pas mal d'heures supplémentaires (défiscalisées mais normalement plafonnées à 25 % du salaire). Avant de se prononcer sur le temps de travail éventuellement annualisé de ces services, il est proposé d'attendre le recul d'un an car avec la réforme de l'éducation, il y aura trois semaines scolaires en moins en 2008-2009. Un agent technique est au 10^{ème} échelon de son grade (adjoint 1^{ère} classe). Il peut être proposé à la prochaine CAP (commission administrative paritaire) qu'il passe au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe dans le cadre d'une évolution de carrière (échelle de rémunération 5 au lieu de 4).

- **Le conseil approuve** la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (en remplacement du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe)
- **Le conseil autorise la signature de la convention avec Medicom qui fixe à 71 € la visite médicale.**

7 – Mise à disposition du bureau de l'école pour l'organisation de la Buiscyclette

Rapporteur : *Josy Olivier*

La buiscyclette aura lieu le premier dimanche de mai. Un agent employé par le SMICAR (syndicat mixte des activités de randonnées) préparera cette manifestation et restera quelques mois sur Rosans.

- **Le conseil accepte la proposition de laisser gracieusement à cet agent le bureau vacant situé au dessus de l'école.**

8 – Participation voirie réseaux, délibération de principe

Rapporteur : *Dominique Gueytte*

La fédération départementale d'électrification propose aux commune une délibération de principe concernant la participation des propriétaires aux frais de voirie et réseaux. Le code de l'urbanisme autorise en effet de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques, des réseaux réalisés et les coûts des travaux assimilés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

- **Le conseil décide d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme, les règles de facturation seront fixées au cas par cas pour chaque opération d'urbanisme.**

9 – Projet d'oeuvre artistique et touristique sur la place du village

Rapporteur : *Jean-Jacques Ferrero*

Philippe Demarchi a réalisé un ouvrage remarqué pour la fête des simples. Il est proposé de lui commander une oeuvre signalétique dans le même style (fer et panneaux de bois). Elle serait posée sur la place (endroit à définir).

- **Le conseil approuve le projet** dans l'attente du devis.

10 – Fonctionnement des commissions, état des lieux, réaménagement

Rapporteur : *Jean-Jacques Ferrero*

Les commissions mises en place depuis presque un an fonctionnent différemment. Certaines se sont réunies plusieurs fois, d'autres moins. Comment faire circuler l'information ? A part pour la commission d'appel d'offres, dont les réunions ne sont pas publiques, les autres réunions pourraient faire l'objet de petits compte rendus (syndicats mixtes, associations, commissions communales ou intercommunales) afin que les autres conseillers en prennent connaissance. La commission travaux est particulièrement importante, Jean-Jacques Ferrero souhaite l'intégrer pour faire le lien avec la commission des finances. Il est proposé d'inviter les agents techniques en fin de réunion. La commission communication se réunit souvent, le journal municipal semestriel ne doit pas faire doublon avec les comptes rendus de conseils municipaux puisqu'ils sont distribués régulièrement, le journal doit être plus divertissant avec des illustrations.

- **La commission travaux est composée de Pierre Michel, Sébastien Catelan, Raymond Lecler, Jean-Jacques Ferrero, Dominique Gueytte** (questions d'eaux). Josy Olivier est d'office la présidente de toutes les commissions.

11 – Déneigement, demande de subvention exceptionnelle au conseil général

Rapporteur : *Josy Olivier*

L'entreprise chargée du déneigement est venue au moins 6 fois.

- **Le conseil demande une subvention exceptionnelle** au conseil général pour les dépenses de déneigement.

Un dossier pourrait être monté pour l'acquisition d'un petit quad équipé d'une lame.

12 – ONF, motion, nomination remplaçant de Monsieur Fee

Rapporteur : *Josy Olivier*

M. Denis Eynard, remplaçant de M. Fee est nommé à partir du 1^{er} avril 2009.

L'intersyndicale des agents de l'ONF a envoyé une proposition de motion concernant entre autres les nombreuses suppressions de poste prévues dans les services de l'ONF. Certains conseillers font remarquer que ce type de délibération (proposée par des syndicats) n'a pas sa place en conseil municipal. Ils sont par contre pour une délibération de principe qui rappellerait notamment l'attachement au service public de l'ONF.

- **Une motion rédigée sera proposée au prochain conseil municipal.**

13 – Camping municipal, planning, orientations

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Une rencontre avec Mme Givaudan et M. Byais à la DDE a permis de faire le point réglementaire du camping. La situation est bloquée suite au constat de la gendarmerie des constructions illégales. Elle est aussi compliquée d'un point de vue réglementaire.

Actuellement, le camping est classé deux étoiles mention tourisme. Si la commune souhaite maintenir ce classement il faudra sans doute envisager un gardiennage qui pourrait être d'une heure par jour en juillet et août. Un campeur à l'année encaisse les passages (mandataire de la régie de recettes). Le système fonctionne bien. Il est remarqué qu'il est positif pour la commune et pour les commerces que le camping bien situé soit fréquenté. Les conseillers sont invités à réfléchir sur la gestion à venir du camping.

- **Monsieur Byais prépare la lettre aux campeurs et le règlement concernant les annexes qu'il sera possible d'aménager.**

14 – Rives du ruisseau de Pigerolles, travaux sur les berges ou voirie

Rapporteur : Dominique Gueytte

Si rien n'est fait, le chemin rural n° 8 va se retrouver rapidement dans le ruisseau. En février 2008, une réunion avec la DDAF, les riverains, le SIDRESO (syndicat des rives de l'Eygues) avait permis de faire le point sur la situation et notamment sur ce qu'il était possible réglementairement de faire. Lecture est faite du compte rendu envoyé récemment par la DDAF. Il est proposé d'enlever les embacles et d'effectuer des travaux de protection des berges (pas de déplacement du ruisseau) dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général. Il est rappelé aussi que chaque riverain doit entretenir le cours d'eau au droit de sa propriété. Dominique Gueytte propose en attendant la réalisation des travaux et pour des raisons de sécurité de déplacer le chemin dans sa propre propriété (cession gratuite).

- **Le conseil accepte (Pierre Michel contre) la poursuite de la proposition de la DDAF et charge l'adjoint de travailler avec le SIDRESO sur ce projet.**

15 – Lotissement plein soleil

Rapporteur : Josy Olivier, Dominique Gueytte

Suite à l'envoi du règlement de lotissement aux conseillers municipaux, le cabinet Epelly a enlevé quelques points. Les critiques faites au projet sont la rigidité du règlement et le coût au m². Le dossier est prêt.

16 – Points apports volontaires

Rapporteur : Dominique Gueytte

La proposition de liste des points d'apport volontaire (conteneurs à ordures ménagères) sur la commune sera envoyé à la CCIB.

17 – Questions diverses

Plantation d'arbres

40 arbres coupés chez des particuliers par ERDF seront donnés à la mairie pour être replantés (les particuliers n'ayant pas souhaité les récupérer).

Vente du terrain du quartier de Plan-la-Croix à Monsieur et Madame Vo Dinh

Le 21 novembre 2008, le conseil municipal avait décidé de vendre certains terrains communaux. Compte tenu de l'avis officieux des domaines et du tracé réalisé par le géomètre à Plan la Croix, le conseil avait fixé à 20 € le mètre carré le terrain constructible et 5 € le mètre carré pour le chemin d'accès. Compte tenu de la demande formalisée de Monsieur et Madame Vo Dinh, le maire propose de leur vendre le terrain de Plan la Croix aux conditions suivantes :

Surface	Prix au m ²	Total
1110 m ²	20,00 €	22 200,00 €
355 m ²	5,00 €	1 775,00 €
Total		23 975,00 €

- **Le conseil autorise le maire à signer le compromis puis l'acte de vente pour 23 975 €**, les frais (notaire, bornage, raccordement aux réseaux) seront à la charge de l'acheteur.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 20 heures 30 minutes.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
BOGET Chantal	Secrétaire de séance	
CATELAN Sébastien	X	
LECLER Raymond	X	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	X	
REYNAUD Robert	X	
ROSIN Nicolas	X	